Direction de la Communication

ACCORD-CADRE

DE SERVICES

VEILLE MEDIATIQUE ET PANORAMAS DE PRESSE POUR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Consultation n°2026930100

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC) COMMUN AUX DEUX LOTS

Date limite de réception des offres :

Lundi 14 /12 / 2026 à 12 heures 00

Annexe 1 : Documents justificatifs à produire par le candidat pressenti à l'attribution du contrat

Annexe 2 : Formulaire de candidature

Annexe 3 : Conditions d'accès AWS-Achat (échanges, signature, dépôt…) téléchargeable sur le profil acheteur

Annexe 4 : Cadre de réponse technique et environnemental – Lot 1 et 2

Annexe 5 : Cas d'école demandé – Lot 1 et 2

Annexe 6 : Hypothèse d'école – Lot 1 et 2

Annexe 7 : Questionnaire sur la politique interne de promotion de l'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations

Appel d'offres ouvert

(Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

1. OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Département de la Seine-Saint-Denis
Représentant : Monsieur le président du conseil départemental
Adresse : Hôtel du Département
93003 Bobigny Cedex
Site internet : https://seinesaintdenis.fr

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : VEILLE MEDIATIQUE ET PANORAMAS DE PRESSE POUR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Code CPV	Libellé CPV
92400000-5	Services d'agences de presse
22200000-2	Journaux, revues spécialisées, périodiques et magazines

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum mono-attributaire de services Les seuils de l'accord-cadre pour toute sa durée de 4 ans sont les suivants : Lot 1 : Veille médiatique et panorama de presse pour la Direction de la communication (DIRCOM) Montant minimum : 100 000,00 € HT Montant maximum : 420 000,00 € HT Lot 2 : Panorama de presse et accès à une base documentaire d'articles de presse en ligne pour la Mission gestion des connaissances (DDEC) Montant minimum : 70 000,00 € HT Montant maximum : 110 000,00 € HT
Structure	2 lots
Lieu d'exécution	Département de la Seine-Saint-Denis
Durée	4 Ans
Développement durable	Clause environnementale

- **Allotissement :**

La consultation est décomposée en 2 lots :

Type	Objet
Lot	Lot n°1 : Veille médiatique et panorama de presse pour la Direction de la communication (DIRCOM)
Lot	Lot n°2 : Panorama de presse et accès à une base documentaire d'articles de presse en ligne pour la Mission gestion des connaissances (DDEC)

2. CARACTERISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum mono-attributaire de services conformément aux articles R.2162- 3 à R.2162-14 du Code de la commande publique.

- **Durée globale du contrat :**

Le contrat est conclu pour une durée de **4 Ans** à compter de la notification du contrat.

- **Délais d'exécution :**

Les prestations sont exécutées selon les délais définis dans le CCP, ou à défaut dans les bons de commande.

- **Variantes et prestations supplémentaires éventuelles :**

Aucune variante n'est autorisée.

Le Département se réserve le droit de recourir à un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable pour la réalisation de prestations similaires prévues dans le cadre de l'objet du présent contrat dans les formes et conditions définies par l'article R2122-7 du Code de la Commande Publique.

Cette disposition constitue une option au sens du droit de l'Union Européenne.

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.
Lorsque le candidat se présente sous la forme d'un groupement conjoint, la répartition des prestations entre les membres du groupement doit être indiquée à l'acte d'engagement.
Le candidat ne peut pas répondre en tant que candidat membre de plusieurs groupements.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 6 Mois à compter de la date limite de réception des offres.

- **Mode de règlement du marché et modalités de financement :**

Le présent contrat est financé sur ressources propres du Département. Il sera réglé par virement, conformément aux règles de la comptabilité publique.
Le délai de paiement est de 30 jours à la date certaine de réception des documents comptables.

- **Avance :**

Une avance est prévue dans les formes et conditions posées par l'article R2191-3 du Code de la Commande Publique et l'article 5 du Cahier des clauses administratives particulières (CCAP).

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible gratuitement de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://marchespublics.seinesaintdenis.fr.

- **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Le présent règlement de la consultation (RC) et ses annexes :
  - ***Annexe 1** : Documents justificatifs à produire par le candidat pressenti à l'attribution du contrat*
  - ***Annexe 2** : Formulaire de candidature*
  - ***Annexe 3** : Conditions d'accès AWS-Achat (échanges, signature, dépôt…) téléchargeable sur le profil acheteur*
  - ***Annexe 4 :** Cadre de réponse technique et environnemental – Lot 1 et 2*
  - ***Annexe 5 :** Cas d'école demandé – Lot 1 et 2*
  - ***Annexe 6 :** Hypothèse d'école – Lot 1 et 2*
  - ***Annexe 7 :** Questionnaire sur la politique interne de promotion de l'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations*
- L'acte d'engagement (AE) et son annexe, le bordereau de prix unitaires (BPU) Lots 1 et 2
- Le cahier des clauses particulières (CCP) et son annexe :
  - ***Annexe 1 :** Charte graphique*

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

3. PRESENTATION DES PROPOSITIONS

Dématérialisation de la procédure :

Les plis doivent **obligatoirement** être reçus sous forme dématérialisée **(voir annexe 3 au RC téléchargeable sur la plateforme départementale** https://marchespublics.seinesaintdenis.fr**).**

La signature électronique de l'offre pour la présente consultation est obligatoire (sous peine d'irrégularité de l'offre). Les candidats sont invités à se reporter à l'annexe 3 du RC pour ce faire.
Le Département se réserve le droit, dans le cadre d'une mise au point du contrat, de faire signer électroniquement de nouveau l'acte d'engagement à l'attributaire pressenti afin de rectifier des erreurs matérielles. Toutefois, cette mise au point ne peut se faire qu'à offre constante.

Le pli doit impérativement être déposé avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent règlement de la consultation.

Copie de sauvegarde :

Le candidat est fortement invité à remettre en supplément une copie de sauvegarde de son offre déposée en ligne, sur support papier et/ou numérique (clé USB, CD-Rom…) **avant la date limite et l'heure de remise de l'offre** selon les conditions définies ci-après.

Pour information, la copie de sauvegarde ne se substitue en rien au pli électronique.

Adresse de remise de la copie de sauvegarde :

La copie de sauvegarde peut être déposée en main propre contre récépissé ou en courrier suivi (Chronopost, Fedex, UPS ou équivalent) du lundi au vendredi **de 9h à 12h et de 14h à 16h**, dans les locaux du Département de la Seine-Saint-Denis à l'adresse suivante :

Direction de la Commande et de l'Achat Publics

Immeuble Européen 2

2 Promenade Jean Rostand

Hall A – 6ème étage - Bureaux 616 ou 622

93006 BOBIGNY

Elle peut également être envoyée en recommandé avec avis de réception postal portant l'adresse suivante :

Département de Seine-Saint-Denis

Direction de la Commande et de l'Achat Publics

Hôtel du Département

93006 BOBIGNY Cedex

Appel d'offres ouvert – COPIE DE SAUVEGARDE - NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE

OFFRE POUR : ***Consultation n°2026930100***
OBJET DU MARCHE ***: VEILLE MEDIATIQUE ET PANORAMAS DE PRESSE POUR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS***
Lot n°…

Entreprise : …

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

- **Contenu des plis :**

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les réponses à la consultation sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Les pièces de la candidature et de l'offre dont la signature électronique par le soumissionnaire est obligatoire en vertu du présent RC devront l'être suivant les dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique et dont les modalités sont décrites au sein de l'annexe 3 du présent RC (téléchargeable directement sur le profil acheteur).
Seules les pièces suivies du signe « [SEO] » sont à signer électroniquement.

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces ci-dessous.

Pièces concernant la candidature :

Les candidats sont incités à utiliser le « **Formulaire de candidature** » joint en annexe du présent document pour présenter leur candidature suivant les éléments indiqués ci-dessous.

L'attention du candidat est portée sur le fait que les éléments demandés ci-dessous doivent être obligatoirement distincts des documents constitutifs de l'offre.
Les précisions demandées au titre de la candidature relatives aux moyens humains et/ou matériels, titres d'étude ainsi que les références ne doivent pas être contenues au sein du mémoire technique mais doivent être produits à part entière.

En lieu et place des documents exigés pour apprécier la candidature de l'opérateur économique, ce dernier a la faculté de présenter le Document unique de marché européen (DUME) disponible sur le site internet : https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R44043
Ce document est rédigé en langue française.

En tout état de cause, à l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Justificatifs de candidature	Descriptif
Formulaire de candidature (annexe 2 au RC)	Formulaire de candidature susmentionné
Références produites	Une liste des principales prestations de services similaires à l'objet du marché réalisé au cours des trois (3) dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. En l'absence d'attestations du destinataire, ces références ne seront pas prises en compte. En lieu et place, le candidat produit obligatoirement le descriptif très détaillé des moyens humains et matériels dont il dispose.
Moyens financiers	Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et la part du chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où ces informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.
Moyens humains	Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.
Outillages, moyens matériels et logistiques du candidat en lien avec l'objet du marché	Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public.
Pouvoir à engager le candidat	L'habilitation de la personne ayant pouvoir pour engager l'entreprise.
Questionnaire sur la politique interne de promotion de l'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations	A renseigner par le candidat et à remettre à l'appui de sa candidature.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

Si le candidat est une société de création récente (moins de 3 ans d'existence), il peut fournir en lieu et place de la déclaration concernant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaire concernant les prestations du marché réalisés au cours des trois dernières années, tout autre document considéré comme équivalent (déclaration appropriée de banque, attestation comptable relative à l'état financier de l'entreprise depuis sa création…). Il peut également fournir la liste des éventuelles prestations en cours précisant pour chacune d'entre elles, le montant et la nature des prestations afin de palier à l'absence de certificats de capacités pour des marchés similaires.

Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché public. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.
La demande d'acceptation de sous-traitance est régie par les dispositions des articles R2193-1 du code de la commande publique. Dans ce dernier cas, le candidat peut s'appuyer sur le formulaire DC4 disponible sur le site du ministère de l'Economie. Ce formulaire sera annexé à l'acte d'engagement (AE).

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

❖ **Les pièces que les candidats doivent impérativement fournir au titre de leur offre :**

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement (AE), propre à chaque lot	L'Acte d'engagement (est éventuellement accompagné de la déclaration de sous-traitance (formulaire DC4) et des pièces mentionnées aux articles R2193-1 du code de la commande publique)
BPU (annexe 1 de l'AE), propre à chaque lot	Le Bordereau de prix unitaires entièrement complété **Il devra être joint à l'offre sous format .pdf et .excel (ou format équivalent).**
Un cadre de réponse technique et environnemental, propre à chaque lot	Voir Annexe 4 du RC : Cadre de réponse technique et environnemental Lot 1 et Lot 2
Cas d'école	Voir Annexe 5 du RC : Cas d'école demandé Lot 1 et Lot 2
Un compte test de la plateforme en ligne	Une mise à disposition d'un compte test pendant la phase d'analyse pour accéder et à la plateforme en ligne : o Pour une durée de 2 mois à compter de la DLRO o Permettant d'évaluer : ▪ Les fonctionnalités de recherche • Couverture des sources (presse, web, réseaux sociaux, audiovisuels, …) • Paramétrage des alertes et des flux de veille • Précision des modalités de recherche (filtres, mots clés…) ▪ L'exploitation des résultats • Outil de tri des contenus collectés • Fonctions d'export ▪ La navigabilité et l'ergonomie de la plateforme • Facilité de prise en main de l'interface • Accessibilité • Fluidité de navigation ▪ Fiabilité, paramétrage et support • Fiabilité des sources indexées • Gestion des droits d'accès • Réactivité du support technique d'assistance



Le bordereau des prix est à compléter entièrement aux endroits prévus à cet effet par le candidat, sans modification ou ajout des libellés ou unité d'œuvre sous peine d'irrégularité de l'offre. Chaque ligne doit être renseignée.

Le mémoire technique et environnemental ainsi que la réponse au cas d'école sont des pièces contractuelles. Toute absence d'information exigée au titre de la présente consultation entraine l'irrégularité de l'offre du candidat

4. JUGEMENTS DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les conditions de sélection des candidatures seront les suivantes :

- capacités financières (part du chiffre d'affaires moyen annuel relevant de l'objet du marché sur les 3 derniers exercices disponibles) suffisantes ;
- capacités techniques et professionnelles suffisantes pour réaliser les prestations objet du marché.

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres seront appréciées financièrement à l'aide de l'Hypothèse d'Ecole dont le montant est obtenu par application des prix unitaires figurant au bordereau de prix unitaires (BPU) à des quantités prévisionnelles, fixées par le Département. En cas de discordance constatée dans une offre, les indications HT figurant sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toute autre indication de l'offre. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées seront également rectifiées, et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération.

Pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse, l'acheteur s'appuiera sur les critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Lot n°1 : Veille médiatique et panorama de presse pour la Direction de la communication (DIRCOM) :

Critère	Pondération sur 100	Complément
Critère 1 : Valeur technique	**50**	**Note sur 50 appréciée au regard du mémoire technique**
Sous-critère 1 : Méthodologie de réalisation des prestations	*30*	- *La **méthodologie de travail** mise en place pour effectuer les panoramas de presse (process, modalités de suivi, réactivité du service client…) ;* - *la présentation de la **plateforme** (qualité ergonomique, fonctionnalités de recherche…) ;* - *les modalités de **paiements des droits d'auteur et de facturation*** - *les journaux et médias utilisés pour réaliser le panorama de presse / catalogue de titre de presse (presse écrite, audiovisuelle, sites internet…) et la **justification du choix** de ces titres au regard des besoins du Département.* *Ces médias seront présentés en distinguant les parutions :* - *à couverture nationale,* - *à couverture régionale – Ile-de-France* - *à couverture départementale – Seine-Saint-Denis (dont la presse municipale),* - *les médias spécialisés.*
Sous-critère 2 : Pertinence de l'équipe dédiée	*10*	- *Moyens humains dédiés (nombre, compétences qualifications)* - *Désignation d'un interlocuteur unique et modalités de contact*
Sous-critère 3 : Qualité et pertinence de la réponse au cas d'école	*10*	- *Sommarisation du panorama (clarté et pertinence des résumés/synthèses par article, capacité à restituer l'essentiel sans dénaturer le propos)* - *Qualité de l'export des articles (fidélité de la mise en page par rapport à la source, lisibilité, gestion des visuels/photos, respect des droits de reproduction)* - *Qualité d'ordonnancement des articles et des séparateurs de chapitres (logique de classement thématique, hiérarchisation de l'information, clarté des ruptures visuelles entre chapitres)* - *Respect de la charte du Département (présence et bon positionnement du logo, respect des couleurs/typographies institutionnelles, cohérence graphique globale)* - *Qualité globale de la mise en forme et lisibilité du document (ergonomie de lecture, cohérence typographique, facilité d'usage pour le destinataire final)* *Il est porté à l'attention des candidats que la qualité du panorama de presse et du sommaire fournis deviendra un élément contractuel lors de l'exécution du marché.*
Critère 2 : Prix	**40**	**Note sur 40 appréciée au regard du BPU et corroborée par l'Hypothèse d'école du candidat**
Critère 3 : Valeur environnementale	**10**	**Note sur 10 appréciée au regard du mémoire environnemental**

Stratégie numérique responsable	*10*	- *Modalités d'hébergement de la plateforme*
		- *Sources sur l'environnement et dispositif de fact checking*
		  - *Méthodologie responsable de sélection des médias*
		  ▪ *Procédure de sélection responsable des médias*
		  ▪ *Part des médias et des pages consacrées à la transition écologique*
		  ▪ *Procédure de sélection des médias sur la base de labels et certifications*
		  ▪ *Compétences interne sur la transition écologique pour juger de la qualité de l'information sur les sujets environnementaux*
		  - *Passif de condamnation pour désinformation climatique*

Lot n°2 : Panorama de presse et accès à une base documentaire d'articles de presse en ligne pour la Mission gestion des connaissances (DDEC) :

Critère	Pondération sur 100	Complément
Critère 1 : Valeur technique	**50**	**Note sur 50 appréciée au regard du mémoire technique**

Sous-critère 1 : Méthodologie de réalisation des prestations	*20*	- *Description :*
		  - *des fonctionnalités de recherche,*
		  - *de la création de panoramas de presse,*
		  - *de l'exploitation des résultats avec la récupération d'articles à l'unité,*
		  - *de la qualité ergonomique de la plateforme et les possibilités de création d'alertes automatisées (pour surveiller des sujets) ;*
		  - *des fonctionnalités d'IA génératives pour la recherche*
		- *Méthodologie pour la réalisation des prestations de hotline, conseil et de formation*
		- *les modalités de démarche d'acquittement des droits d'auteur*
		- *la liste des sources (revues, quotidiens de presse et autres médias) inscrits au catalogue (presse écrite, sites Web, PQR et PQN…) indiquant l'antériorité d'accès aux archives pour chaque titre de presse*
		Ces médias seront présentés en distinguant les parutions :
		- *à couverture nationale,*
		- *à couverture régionale – Ile-de-France*
		- *à couverture départementale – Seine-Saint-Denis (dont la presse ou médias locaux),*
		- *les types de médias*
		- *le coût unitaire d'un article pour 500 destinataires et pour 2 destinataires*
		- *l'indication de la date d'antériorité d'accès aux archives*

Sous-critère 2 : Pertinence de l'équipe dédiée	*10*	- *Moyens humains dédiés (nombre, compétences qualifications)* - *Désignation d'un interlocuteur unique et modalités de contact*

Sous-critère 3 : Qualité du compte Test	*10*	- *Mise à disposition d'un compte test en ligne pour une durée de 2 mois pour estimer :*
		  - *Qualité des fonctionnalités de recherche (couverture des sources, paramétrage des alertes et des flux de veille, précision des modalités de recherche)*
		  - *Qualité de l'exploitation des résultats (outil de tri des contenus collectés, fonctions d'exports)*
		  - *La qualité de la navigabilité et de l'ergonomie de la plateforme (facilité de prise en main de l'interface, accessibilité, fluidité de navigation)*
		  - *Qualité de la fiabilité du paramétrage et du support (fiabilité des sources indexées, gestion des droits d'accès, réactivité du support technique d'assistance)*

Sous-critère 4 : Qualité et pertinence de la réponse au cas d'école	*10*	- *Sommairisation du panorama (clarté et pertinence des résumés/synthèses par article, capacité à restituer l'essentiel sans dénaturer le propos)* - *Qualité de l'export des articles (fidélité de la mise en page par rapport à la source, lisibilité, gestion des visuels/photos, respect des droits de reproduction)* - *Qualité d'ordonnancement des articles et des séparateurs de chapitres (logique de classement thématique, hiérarchisation de l'information, clarté des ruptures visuelles entre chapitres)* - *Respect de la charte du Département (présence et bon positionnement du logo, respect des couleurs/typographies institutionnelles, cohérence graphique globale)* - *Qualité globale de la mise en forme et lisibilité du document (ergonomie de lecture, cohérence typographique, facilité d'usage pour le destinataire final, support pdf et support en ligne)* Il est porté à l'attention des candidats que la qualité du panorama de presse et du sommaire fournis deviendra un élément contractuel lors de l'exécution du marché.
Critère 2 : Prix	**40**	**Note sur 40 appréciée au regard du BPU et corroborée par l'Hypothèse d'école du candidat**
Critère 3 : Valeur environnementale	**10**	**Note sur 10 appréciée au regard du mémoire environnemental**

Critère	Pondération sur 100	Complément

Stratégie numérique responsable	*10*	- *Modalités d'hébergement de la plateforme*
		- *Sources sur l'environnement et dispositif de fact checking*
		  - *Méthodologie responsable de sélection des médias*
		  ▪ *Procédure de sélection responsable des médias*
		  ▪ *Part des médias et des pages consacrées à la transition écologique*
		  ▪ *Procédure de sélection des médias sur la base de labels et certifications*
		  ▪ *Compétences interne sur la transition écologique pour juger de la qualité de l'information sur les sujets environnementaux*
		  - *Passif de condamnation pour désinformation climatique*

En cas d'égalité après application de ces critères, pour le classement des candidats et la détermination de l'offre économiquement la plus avantageuse, le candidat ayant obtenu la meilleure note sur la base du critère n°1 sera classé en première position.

En cas de nouvelle égalité, le candidat ayant présenté l'offre la moins disante sera classé en première position.

- **Conditions relatives au rejet des offres :**

Les offres suivantes seront rejetées :
- les offres anormalement basses, après demande d'explication du pouvoir adjudicateur, conformément à l'article R2152-3 du Code de la Commande Publique
- les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables au sens des articles L2152-2 à L2152-4 du même Code ;
- les offres des candidats n'ayant pas répondu à une demande de précision ne permettant pas au Département de procéder à leur analyse.

Toutefois, le Département se réserve la possibilité d'autoriser tous les soumissionnaires à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses et que cette régularisation n'ait pas pour effet de modifier substantiellement les caractéristiques financières et techniques de l'offre.

Dans les deux cas, les offres demeurées irrégulières après cette demande seront définitivement rejetées.

- **Conditions d'attribution :**

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats et attestations (dans la mesure où ces obligations administratives lui incombent) énoncés à l'annexe 1 du présent document.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier ou courriel envoyé à celui-ci ; **ce délai ne pourra être supérieur à 8 jours**.

Faute pour lui de satisfaire à cette demande dans le délai imparti, le marché ne pourra lui être attribué.

Dans un souci d'optimisation de la procédure, il est fortement conseillé au soumissionnaire de produire l'ensemble de ces documents au stade de la remise de pli.

Ces éléments devront être obligatoirement produits par le candidat pressenti à l'attribution du marché dans le cas où celui-ci est concerné par lesdits certificats à remettre. **En cas de société de création récente ou de toute autre situation ne permettant pas au candidat de produire ces documents**, il est conseillé de se rapprocher des administrations et organismes compétents pour toute information.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite dans la rubrique « correspondre avec l'acheteur » de la consultation sur le Profil Acheteur https://marchespublics.seinesaintdenis.fr/. Une réponse sera apportée par l'acheteur au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.

- **Voies et délais de recours**

Instance chargée des procédures et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Montreuil
7, rue Catherine Puig
93558 Montreuil Cedex
Téléphone : 01 49 20 20 00
Courriel : greffe.ta-montreuil@juradm.fr
Télécopie : 01 49 20 20 99